

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université de Bourgogne

Séance du 11 décembre 2024

Délibération n° 2024 – 11/12/2024 - 1

Approbation de la motion présentée par les élus de la liste « Bouge ton campus : pour faire la différence » avec la FEBIA relative à la création de groupes de travail pour la mise en place d'un dispositif de dispense menstruelle à destination des étudiants pour la rentrée 2025-2026

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 41 Quorum : 21 Membres présents : 12 Membres représentés : 9 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 (unanimité) Contre : 0
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve la motion présentée par les élus de la liste « Bouge ton campus : pour faire la différence » avec la FEBIA relative à la création de groupe de travail pour la mise en place d'un dispositif de dispense menstruelle à destination des étudiants pour la rentrée 2025-2026.**

Dijon, le 12 décembre 2024
Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

PJ : motion présentée par les élus de la liste « Bouge ton campus : pour faire la différence » avec la FEBIA

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement